

Avis Aux Etudiants Acceptation/Annulation de la compensation

Les étudiants sont invités à consulter leurs résultats à partir d'aujourd'hui Samedi 07 Mars 2026 via l'URL de l'espace étudiant :

http://www.fs-umi.ac.ma/Espace_Etudiant

Les demandes **d'annulation** de la compensation **semestrielle** doivent se faire à travers le site web de l'établissement via l'espace étudiant. Les demandes **d'acceptation** de la compensation **annuelle** sont à déposer à la scolarité avec une demande manuscrite signé à cet effet. Ces demandes se prolongeront jusqu'au Mardi 10 Mars 2026 à 12h, passé ce délai aucune demande ne sera acceptée.

Bonne chance et bonne réussite cher(e)s étudiants.

